

## BUDGET PRINCIPAL CCLGV

### NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la communauté de communes.
- Il est le bilan financier de la communauté de communes qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Recettes de fonctionnement	3 493 715,08 €
Dépenses de fonctionnement	- <u>2 657 688,88 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	836 026,20€
Excédent reporté 2021	+ <u>925 359,47€</u>
<b>Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2023</b>	<b>1 761 385,67€</b>

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

## 1°) LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

ARTICLE	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
60611	Eau et Assainissement	756,12 €	1 384,82 €	538,49 €
60612	Energie - Electricité	4 264,92 €	7 264,66 €	11 508,76 €
60618	Autres fournitures non stockables	109,69 €	40,15 €	- €
60621	Combustibles		- €	
60622	Carburants	4 082,10 €	3 968,46 €	5 258,72 €
60623	alimentation	601,04 €	1 063,04 €	1 138,37 €
60624	Produits de traitement	493,40 €	396,30 €	- €
60628	Autres fournitures non stockées	15 372,80 €	119,08 €	3 511,87 €
60631	Fournitures d'entretien	2 459,80 €	2 758,42 €	550,29 €
60632	Fournitures de petits équipements	44 582,06 €	1 690,94 €	4 248,17 €
60226	Vêtement de travail	388,30 €	- €	87,40 €
6064	Fournitures administratives	3 613,94 €	9 454,61 €	9 534,69 €
6068	Autres matières et fournitures	1 564,55 €	2 556,29 €	1 136,06 €
611	Contrats de prestations de services	14 047,16 €	45 627,66 €	57 771,73 €
6132	Locations immobilières	15 154,74 €	15 204,00 €	13 060,48 €
6135	Locations mobilières	12 093,95 €	11 264,36 €	11 113,77 €
614	charges locatives	9 494,30 €	4 000,00 €	3 399,36 €
61521	Terrains		3 624,00 €	- €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	10 751,36 €	8 304,69 €	7 412,10 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		1 668,00 €	
615231	entretien voirie	3 480,00 €		500,00 €
61551	Matériel roulant	3 238,28 €	861,21 €	3 193,89 €
61558	Autres bien mobiliers		- €	- €
6156	Maintenance	8 770,13 €	15 907,41 €	30 066,24 €
6161	Assurance multirisques	7 865,37 €	14 552,07 €	9 578,24 €
6162	assurance dommage	15 890,29 €		- €
617	Etudes et recherches			588,00 €
6182	Documentation générale et technique	14 137,44 €	559,00 €	17 021,28 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 410,00 €	2 100,00 €	- €
6188	autres frais divers	17 516,49 €	4 105,18 €	2 093,62 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		773,90 €	
6226	Honoraires	9 669,60 €	14 637,50 €	13 848,30 €
6228	Divers	11 937,53 €	2 340,33 €	770,00 €
6231	Annonces et insertions	5 443,87 €	7 461,70 €	2 655,93 €
6232	Fêtes et cérémonies	300,00 €	3 696,00 €	5 049,70 €
6236	Catalogues et imprimés	329,00 €	66,00 €	756,00 €
6237	publications	3 157,72 €	566,52 €	- €
6238	divers	685,60 €	312,00 €	1 065,92 €
6241	Transports de biens			3 440,00 €
6256	Missions	842,88 €	3 698,68 €	2 992,77 €
6257	réception	920,32 €	3 535,40 €	3 717,20 €
6261	Frais d'affranchissement	1 795,13 €	1 292,44 €	1 223,67 €
6262	Frais de télécommunications	9 004,49 €	10 982,16 €	10 216,16 €
627	Services bancaires et assimilés	300,00 €		
6281	cotisations	50 092,57 €	53 749,79 €	61 544,33 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 557,82 €	10 228,14 €	12 657,71 €
62878	autres organismes			20 447,00 €
6288	autres services extérieurs		10 005,00 €	5 486,00 €
63512	Taxe foncière	113,00 €	116,00 €	924,00 €
6355	Taxe et impôts sur les véhicules		- €	
637	Autres impôts et taxes...(autres organismes)			
	<b>TOTAL</b>	<b>319 287,76 €</b>	<b>281 935,91 €</b>	<b>329 134,22 €</b>

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

Pour 2022, elles s'élèvent à 329 134,22€. On observe une augmentation d'un peu plus de 48 000,00€ par rapport à 2021. Principalement :

- 60612 – Energie : + 4 000 €
- 611 – Contrats de prestations : +12 000 € (versement reliquat 2020 pour le LAEP de 5 520 € et séminaire de direction pour 6 600 €)
- 6156 – Maintenance : + 14 000 € (vérification périodique des installations électriques et incendie, maintenance informatique, ...)
- 62878 – autres organismes : + 20 447 € : remboursement d'acomptes de subventions suite au retrait des opérations

## 2°) LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS				
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement			
6218	autre personnel extérieur	32 956,02 €	19 520,09 €	- €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	457,39 €	295,93 €	327,91 €
6336	Cotisations CNFPT et cente de gestion	11 515,30 €	7 913,66 €	8 564,27 €
6338	Autres impôts et taxes... sur rémunérations	1 521,60 €	1 011,54 €	1 144,89 €
64111	Personnel titulaire	360 702,67 €	269 242,95 €	246 311,78 €
64131	Personnel non titulaire	185 551,20 €	88 203,44 €	141 493,67 €
64138	Autres indemnités non titulaires			
64162	Emplois avenir	6 892,04 €	15 309,94 €	130,28 €
64168	Autres emplois d'insertion	18 581,33 €		13 572,07 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	95 179,37 €	57 178,60 €	71 134,21 €
6453	Cotisations aux caisse de retraite	94 758,53 €	72 594,70 €	69 057,95 €
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	8 547,01 €	4 202,09 €	6 276,99 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 384,70 €	12 824,66 €	11 887,26 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 789,00 €	- €	556,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 897,16 €	5 800,96 €	6 047,29 €
6472	Prestations familiales directes			
6474	Versement aux autres œuvres sociales			
6475	Médecine du travail, pharmacie			175,00 €
6478	Autres charges sociales diverses			90,00 €
6488	Autres charges	2 683,68 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>871 417,00 €</b>	<b>554 098,56 €</b>	<b>576 769,57 €</b>

Ces dépenses s'élèvent à 576 769,57 € soit une hausse de 4% par rapport à 2021. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la communauté de communes.

Cette légère augmentation s'explique pour plusieurs raisons :

- Revalorisation du point d'indice de 3,5%
- Transfert d'un agent sur le budget Ordures Ménagères au 01/01/2022
- Vacance du poste de DGS pendant 3 mois
- Recrutement d'un chargé de mission PVD depuis septembre 2021
- Recrutement d'un chargé de mission CRTE depuis avril 2022

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la communauté de communes sont :

- 5 agents administratifs
- 2 agents techniques
- 2 chargés de mission
- 5 agents en CDD

### 3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
6531	Indemnités	48 905,54 €	60 113,81 €	65 938,32 €
6532	frais de mission			- €
6533	Cotisations retraites	2 188,44 €	2 715,17 €	3 359,41 €
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 480,92 €	9 838,71 €	10 207,90 €
6535	formation	2 594,00 €	607,30 €	1 656,06 €
6553	SDIS	357 128,00 €	361 302,00 €	378 934,00 €
65541	contrib fonds compensation	2 000,00 €	4 000,00 €	- €
65737	autres établissements	53 851,00 €		
6574	sub associations	269 982,00 €	255 406,62 €	289 708,00 €
65548	Autres contributions	126 129,40 €	114 164,26 €	118 012,04 €
65888	Autres	2,61 €	1,31 €	1,44 €
<b>TOTAL</b>		<b>873 261,91 €</b>	<b>808 149,18 €</b>	<b>867 817,17 €</b>

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 867 817,17€ soit une hausse d'environ 60 000,00€.

Le montant des indemnités de fonction des élus s'élève à 65 938,32€. Elles sont plus importantes du fait de la revalorisation indiciaire du point d'indice.

La contribution au SDIS a augmenté de 5 %.

Les subventions aux associations s'élèvent à 289 708 €. Elles se répartissent comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
LEI DROLE	109 328,00 €	57 956,00 €	80 248,00 €
LEI FONFONIS	79 032,00 €	49 140,00 €	61 440,00 €
Relais Bambins	102 536,00 €	65 886,00 €	52 020,00 €
Velo Club Hyero		2 500,00 €	2 500,00 €
INDIGO 2			1 500,00 €
AERIA		1 500,00 €	2 000,00 €
ARKEODIDACTE			2 000,00 €
AUDAT	50 000,00 €	80 000,00 €	85 000,00 €
Communes forest	1 060,00 €		
LE DEFI DU COEU		500,00 €	
Media Terre PAC	1 000,00 €		
NATURE ET DENIV			2 000,00 €
OT DLVA		424,62 €	
Radio Verdon	500,00 €		1 000,00 €
Recyclerie Lorg		1 500,00 €	
Renaissance Oli	750,00 €		
VELOLOISIR	2 500,00 €		
Verdon Oxygène	1 500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>348 206,00 €</b>	<b>259 406,62 €</b>	<b>289 708,00 €</b>

Le montant des subventions octroyées aux crèches augmente de 20 000 € par rapport à 2021 qui avait été impacté par la crise sanitaire.

#### 4°) LES CHARGES FINANCIÈRES (CHAPITRE 66)

<b>66- CHARGES FINANCIERES</b>				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 191,53 €	16 910,21 €	18 814,03 €
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	882,83 €	- 65,25 €	- 65,92 €
6616	Intérêts bancaires et sur opération de financement			
<b>TOTAL</b>		<b>18 074,36 €</b>	<b>16 844,96 €</b>	<b>18 748,11 €</b>

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La Communauté de Communes a 2 emprunts à charge, l'un pour la Maison de Santé et l'autre pour le Siège.

En 2022, il a été procédé sur le budget principal au remboursement des emprunts issus de la dissolution du SMHV (3 414,51 € d'intérêts)

#### 5°) LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)

Elles s'élèvent à 2 259,53€. Il s'agit de la régularisation d'une avance reversée à l'APSAD (Association de préfiguration de la Com Com)

#### 6°) LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 171 839,28€

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

Chapitres	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	CA2022
013	Atténuation de charges	31 795,51	30 000,00	73 057,91
70	produits des services	181 318,09	135 000,00	5 525,25
73	Impôts et taxes	2 049 327,00	2 051 697,00	2 190 929,00
74	Dotations, subventions	778 850,49	578 535,00	738 185,11
75	autres produits	92 185,69	91 813,00	103 521,02
76	produits dfinanciers			
77	produits exceptionnels	299,36	-	451,80
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 133 776,14</b>	<b>2 887 045,00</b>	<b>3 111 670,09</b>

#### 1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

Pour 2022, ils s'élèvent à 5 525,25 € : remboursement de charges par les budgets annexes OTI et OM.

Pour rappel, 2021 avait été marqué par le remboursement des charges de personnel du 1<sup>er</sup> trimestre par le budget OTI et l'imputation au 70688 des prestations de la CAF (au lieu de l'article 7478)

## 2°) LES IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Les bases, les taux et les produits d'imposition ont évolué de la manière suivante depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taxe habitation</b>					
Bases	23 076 104	23 631 072			
Taux	1,50%	1,50%			
Produits	346 142	354 466	-		
<b>Taxes Foncières(bâti)</b>					
Bases	16 668 548	17 175 045	17 560 005	17 237 613	17 910 000
Taux	1,05%	1,05%	2,30%	2%	2,30%
Produits	175 020	180 338	403 880	396 465	411 930
<b>Taxes Foncières(non bâti)</b>					
Bases	275 407	278 500	280 319	280 273	287 800
Taux	4,26%	4,26%	4,26%	4,26%	4,26%
Produits	11 732	11 864	11 942	11 940	12 260
<b>CFE</b>					
Bases	2 626 426	2 515 045	2 568 930	2 148 142	2 225 000
Taux	25,88%	25,88%	25,88%	26%	25,88%
Produits	679 719	650 894	664 839	555 939	575 830
<b>TOTAL Fiscalité</b>	<b>1 212 613</b>	<b>1 197 562</b>	<b>1 080 661</b>	<b>964 344</b>	<b>1 000 020</b>

## 3°) LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74)

Les différentes dotations et attributions de compensation de l'État s'élèvent à 526 322 € en 2022.

En ce qui concerne les subventions reçues :

- Participation de l'État pour les contrats aidés : 4 979,12 €
- Fonctionnement espace France Services : Région = 30 000 € + Département = 8 000 €
- Fonctionnement LAEP : Département = 3 000 € + CAF = 5 135 €
- Fonctionnement REAP : CAF = 1 400 € + MSA = 800 €
- Contrat Enfance Jeunesse : CAF = 57 391,55 €
- PIDAF 2016 – 2017 : 63 983,96 €
- Remboursement avances versées par la CCLGV au SMO : 25 710,52 €

## 4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Le montant des loyers encaissés (compte 752) s'élève à 89 553,50€ : les crèches pour 42 000 € et la Maison de Santé pour 43 713,50 €.

Le montant des autres produits divers (7788) est de 13 967,52 € dont 6 069 € de participation CAF (imputation correcte au 7478) et la participation du SDIS et des gendarmes pour le remboursement des fluides du bâtiment des Salles

## 5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève 451,80€. Ce montant correspond à des remboursements divers (EDF).

## 6°) ATTÉNUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 73 057,91 €. Ces frais concernent le remboursement des salaires par l'assurance pour les agents en arrêt maladie.

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement	896 807,36 €
Dépenses d'investissement	- <u>1 703 046,16€</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 806 238,80€
Déficit d'investissement reporté 2021	- <u>117 555,14 €</u>
<b>Déficit global d'investissement à reporter au BP 2022</b>	<b>- 923 793,94€</b>

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Opérations	Dépenses
Etudes	110 714,00
<i>SCOT - étude environnementale</i>	7 038,00
<i>SCOT - Mode Occupation du Sol</i>	13 080,00
<i>Etude Habitat</i>	61 002,00
<i>Etude sobriété foncière</i>	4 050,00
<i>Etude préalable transfert eau et ass</i>	864,00
<i>Market Place</i>	24 680,00
Travaux siège	979 119,85
PIDAF 2022 - 2024 Animation	864,00
Itinérance	6 685,19
Acquisition matériels	3 370,33
Fonds de concours	94 610,58
Remboursement acompte subv	31 806,63
Emprunts	343 830,59
Opérations d'ordre	132 044,99
<b>TOTAL</b>	<b>1 703 046,16</b>

Le montant des investissements réels réalisés en 2022 s'élève à 1 195 363,95 €.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et les emprunts.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 896 807,36€. Elles comprennent :

➤ **Les recettes réelles :**

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 147 552,81€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (sur excédent n-1) : 272 000,00 €
- Les subventions d'équipement : 305 415,27 €

➤ **Les recettes d'ordre :**

Ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 171 839,28 € qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

## LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2021 se répartit de la manière suivante :

- Acquisition Siège : Emprunt contracté en 2019 sur une durée de 25 ans au taux de 1,44%
- Maison de santé : Emprunt contracté en 2019 sur une durée de 25 ans au taux de 1,44%

L'état d'endettement s'élève à 1 064 601€ soit 64,58€ par habitant. Pour l'année 2022, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 343 830,59€ ; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 18 748.11€

## RÉCAPITULATIF DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

Libelle	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		925 359,47	117 555,14	
Opérations de l'exercice	2 657 688,88	3 493 715,08	1 703 046,16	896 807,36
<b>TOTAUX</b>	<b>2 657 688,88</b>	<b>4 419 074,55</b>	<b>1 820 601,30</b>	<b>896 807,36</b>
Résultats de clôture		1 761 385,67	923 793,94	

## RÉSULTATS DE CLÔTURE

Tableau synthétique qui reprend toutes les données énumérées dans la présente note.

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		925 359,47	117 555,14		117 555,14	925 359,47
Opérations de l'exercice	2 657 688,88	3 493 715,08	1 703 046,16	896 807,36	4 360 735,04	4 390 522,44
<b>TOTAUX</b>	<b>2 657 688,88</b>	<b>4 419 074,55</b>	<b>1 820 601,30</b>	<b>896 807,36</b>	<b>4 478 290,18</b>	<b>5 315 881,91</b>
Résultats de clôture		1 761 385,67	923 793,94			
Restes à réaliser			799 374,84	593 150,76	799 374,84	593 150,76
<b>Totaux cumulés</b>	<b>2 657 688,88</b>	<b>4 419 074,55</b>	<b>2 619 976,14</b>	<b>1 489 958,12</b>	<b>5 277 665,02</b>	<b>5 909 032,67</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 761 385,67</b>	<b>1 130 018,02</b>			<b>631 367,65</b>

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2022 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2023.